

4. La nouvelle économie écologique

La situation actuelle

Le système économique actuel, de forme capitaliste, n'est pas adapté à la transition écologique, certains affirment même qu'il est incompatible avec celle-ci. Au-delà de ses inconvénients intrinsèques bien connus, en particulier des crises économiques et financières récurrentes et la tendance spontanée à l'accroissement des inégalités, il comporte de nombreux facteurs handicapant la nécessaire transition écologique : un indicateur inadapté (croissance du PIB), une logique d'accroissement infini de la consommation, une difficile prise en compte des impacts écologiques et du long terme, un système générateur d'inégalités, en particulier en confortant les très riches et en pénalisant les très pauvres.

Mais les alternatives ont du mal à être définies. La planification quantitative a montré ses impasses au siècle précédent en Union soviétique, et nul ne sait quelle autre véritable alternative à l'économie de marché comme système global serait envisageable. De son côté, le passage à une « économie publique » avec le maintien d'une économie de marché mais un secteur public majoritaire et omniprésent a elle aussi montré ses limites dans les années 80.

S'agissant de la croissance, il est clair que la logique de consommation de biens matériels infinie et sans limite n'est pas soutenable. Mais la rupture que constituerait un système cohérent de décroissance de l'activité économique telle que mesurée par le PIB supposerait de réduire globalement le pouvoir d'achat et l'investissement, ce qui est loin d'être souhaitable socialement et économiquement. Les très lourds investissements nécessaires à la transition vont générer inévitablement un accroissement de la richesse, qui sera d'ailleurs nécessaire pour les financer, mais tout ne peut pas être sacrifié à la croissance.

Sur le plan macroéconomique, la transition écologique suppose de remplacer une partie des flux de matières et d'énergies, soit par des investissements et donc du capital (cf. rénovation de logement, énergies décarbonées, nouvelles technologies intensives et coûteuses) et dans certains cas par un surcroît de main d'œuvre et donc du travail (ex : moindre utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, conseils pour de bonnes pratiques économisant les ressources, ...). Une attention particulière doit ainsi être apportée aux financements disponibles pour l'investissement public et privé et à la rémunération des surcoûts en travail. L'accroissement du prix du carbone, couplé à de nouvelles régulations interdisant les technologies les plus carbonées, est un facteur majeur pour faire évoluer l'économie, en améliorant la rentabilité des opérations d'économies et de substitution de carbone.

En matière de structures économiques, la nouvelle économie écologique rend indispensable de développer de manière accélérée l'économie circulaire, de fonctionnalité, de proximité et de partage. Le long terme et les impacts externes environnementaux et sociaux doivent être systématiquement pris en compte. La nouvelle économie écologique suppose en outre une politique très active de développement industriel, de recherche et de développement fondée sur une priorité aux technologies propres et aux économies de ressources. Il s'agit à la fois de renforcer la base industrielle verte française et européenne, et de développer les innovations high et low tech.

La transition écologique va avoir des impacts majeurs sur les budgets publics. Parmi les importantes charges supplémentaires prévisibles, et largement incontournables, figurent la nécessité de prendre en charge financièrement le coût de la reconversion des branches industrielles concernées, et celui de la prévention et de l'indemnisation des catastrophes naturelles qui vont se multiplier. Dans chacun de ces cas, ce sont les budgets publics qui sont concernés en priorité, et en particulier celui de l'État. Cette

transition suppose donc d'établir une vraie stratégie de finances publiques, cohérente avec celle de nos partenaires européens.

La transition écologique devra s'appuyer sur une nouvelle consommation de biens et services, principalement axée sur des produits à plus longue durée de vie, fabriqués à partir de matériaux plus propres, recyclés, nécessitant des transports plus courts, et évitant la surconsommation et le gaspillage. Les usages partagés seront également à privilégier. De nouveaux critères économiques devront être imaginés tout en valorisant toutes les formes de prise de responsabilité environnementale des citoyens.

Les mesures prises pendant le dernier quinquennat

Dans chacun de ces trois domaines, des mesures ont été prises, mais de portée très inégale.

Le montant des financements liés à la transition écologique a atteint un niveau plus satisfaisant dans les deux dernières années du quinquennat. Si les investissements en faveur du climat mis en œuvre par l'Etat, les collectivités ou encore les gestionnaires d'infrastructures ont augmenté de 57 % entre 2011 et 2019, ces investissements demeurent insuffisants. Pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone, il faudrait que les investissements passent, chaque année jusqu'en 2023, de 13 à 17 milliards d'euros²⁹.

En revanche, l'encouragement à l'investissement privé « propre » n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques. La rémunération des charges de travail supplémentaires liées à la transition écologique, par exemple en agriculture ou en emplois « verts » n'a pas fait l'objet d'une politique systématique. Les mesures prises pour l'emploi ont rarement une dimension environnementale. La trajectoire prévue d'accroissement de la taxe carbone a été interrompue.

Les nouvelles formes économiques commencent à se développer, en particulier du fait des initiatives de l'économie sociale et solidaire et de la montée en puissance de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et des investissements socialement responsables (ISR). Des mesures ont été prises pour le développement de l'économie circulaire, notamment la feuille de route économie circulaire de 2018 ou la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Mais le rythme de développement est loin d'être suffisant.

Une nouvelle disposition de cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2022³⁰, interdisant la destruction des invendus non alimentaires, tels que produits électriques et électroniques, piles, cartouches d'encre, vêtements et chaussures, meubles, produits d'hygiène et de puériculture, équipements de conservation et de cuisson des aliments, livres et fournitures scolaires, ...³¹ avec l'objectif affiché d'« éviter qu'une part importante des 280 millions d'euros annuels d'invendus non-alimentaires soit détruite et provoque jusqu'à 20 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre... ». Des financements publics en matière de transition écologique ont été inclus dans les différents plans décidés au fil des ans, plans d'investissement d'avenir 3 et 4, plan de relance de 2020 à hauteur de 100 milliards d'euros, plan d'investissement « France 2030 » d'octobre 2021 (30 milliards d'euros répartis sur 5 ans³²). L'identification d'une enveloppe pour les investissements « propres » n'est pas cependant systématique. Il n'y a pas non plus de règle pour les autres financements, qui peuvent ainsi

²⁹ <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2021/03/Panorama-des-financements-climat-2020.pdf>

³⁰ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15362>

³¹ Certains de ces produits, qui ne bénéficient pas encore de filière à responsabilité élargie du producteur (REP) de recyclage, ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité. À partir du 31 décembre 2023, tous les produits seront en effet concernés.

³² <https://www.gouvernement.fr/france-2030-un-plan-d-investissement-pour-la-france-de-demain>

intervenir sans conditionnalité écologique. Il en va de même pour les mesures prises pour réduire les charges des entreprises, en particulier celles prises lors de la crise sanitaire (notamment les prêts garantis par l'Etat, le fonds de solidarité, les mesures de soutien spécifique ou la diminution des impôts de production).

La transition écologique n'a pas fait l'objet d'une réflexion ou de dispositions macro-économiques spécifiques. Une croissance la plus forte possible reste de fait un des objectifs de la politique économique et budgétaire, sans examen des mesures qui sont censées l'accroître mais qui nuisent par ailleurs gravement à la transition écologique. Les dépenses fiscales continuent par exemple à comporter des dispositifs défavorables à l'environnement.

L'état du débat politique et médiatique

Le débat sur le rôle des transformations économiques dans la transition écologique est très limité jusqu'à présent. Les transformations des structures économiques sont pourtant essentielles, elles sont d'ailleurs paradoxalement plus avancées chez les entreprises qu'au niveau des politiques publiques. La politique économique doit elle-même être adaptée notamment en donnant une priorité accrue à l'investissement et, symétriquement, en introduisant une meilleure régulation de la consommation des plus riches.

Sur les stratégies industrielles et de relocalisation, l'association NégaWatt a engagé depuis plusieurs années un travail sur l'opportunité d'une stratégie industrielle cohérente avec la transition énergétique, désormais chiffrée en détail dans le module "négaMat". Dans le cadre de cette analyse, NégaWatt attire l'attention sur l'intérêt de mesures permettant une meilleure intégration de l'empreinte carbone dans les dynamiques industrielles et le développement de l'économie circulaire en lien avec les dynamiques de relocalisation.

Les enjeux pour l'avenir

Des ruptures économiques sont nécessaires, mais elles se situent en dehors des clivages économiques classiques.

La « nouvelle économie écologique » suppose de nouveaux indicateurs non pas complétant mais se substituant au produit intérieur brut. Il existe désormais des indicateurs de richesse couplés à une dimension de développement durable, par exemple l'indice de développement humain (IDH), l'indicateur de santé sociale (ISS) et l'Empreinte écologique³³. Elle suppose aussi le retour à une forme de planification démocratique d'une économie de marché, permettant une co-construction entre l'État, les structures intermédiaires — patronat, syndicat, collectivités locales —, et des citoyens tirés au sort.

Elle doit reposer sur un système circulaire, qui privilégie pour le consommateur la fonction plutôt que la propriété, les circuits courts mais sans se refermer sur elle-même, des choix de consommation et d'investissement intégrant la sobriété, la durabilité et le prix des pollutions, y compris celui du carbone, et une gestion différente des « biens communs » fondée non sur une logique de concurrence mais de partage. Elle doit nécessairement s'accompagner d'une réduction des inégalités, contrepartie indispensable aux efforts demandés aux ménages les plus modestes.

³³ <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/indicateurs-de-developpement-durable>

Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats

- 1) Considérez-vous que la nouvelle économie écologique, circulaire, de fonctionnalité et de proximité, doive faire l'objet de mesures de forte portée pour en encourager le développement ? Si oui, lesquelles ?
- 2) Êtes-vous favorable à la remise en place d'une vraie planification démocratique à la française, permettant une co-construction des solutions de transition écologique entre l'État, les structures intermédiaires — patronat, syndicats, collectivités locales—, et des citoyens tirés au sort ?
- 3) Êtes-vous prêts à vous engager sur un volume de financement public pour la transition écologique, en fonctionnement et en investissement, et à la considérer comme prioritaire, ce qui peut conduire à des redéploiements de crédits affectés à d'autres secteurs ?